

Montréal, le 5 juin 2023

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Vincent Locas, avocat
Chef, Prévention et gestion des litiges
Affaires juridiques
Énergir
1717, rue du Havre
Montréal (Québec) H2K 2X3

**Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c. à compter du 1^{er} octobre 2023
Dossier R-4213-2022, Phase 2**

Maître Locas,

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu votre correspondance de ce jour requérant un délai additionnel pour le dépôt des réponses d'Énergir aux DDR des intervenants dans le cadre du dossier susmentionné.

Compte-tenu des motifs invoqués, la Régie accorde à Énergir le délai demandé et attendra donc le dépôt de ces réponses au plus tard **le 9 juin 2023 à 12h**.

Veuillez agréer, Maître Locas, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/nl